

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi trente août deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-huit août deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS jusqu'à son arrivée ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à David PERRAULT, Nathalie MOREL ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Alain QUIBEL ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène HANIVEL

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

2022- 68

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS « POSTE CHARGÉ D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ » :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015-61 du Conseil Municipal du 18/06/2015 validant le Contrat de Ville 2015-2020 et ses annexes,

Vu la délibération n° 2019-88 du Conseil Municipal du 27/11/2019 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat de Ville, ayant pour objet l'approbation de la Convention-cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et le plan de prévention de la radicalisation,

Vu la délibération n° 2020-35 du Conseil Municipal du 10/06/2020 approuvant l'avenant n° 2 au Contrat de ville, portant sur la prolongation de ce dernier jusqu'en 2022 et actant le protocole d'engagements renforcés et réciproques,

Vu la délibération n° 2022-49 du Conseil Municipal du 07/06/2022 portant le contrat de Ville à échéance au 31 décembre 2023,

Considérant que dans le cadre du contrat de ville 2015-2023, la Métropole Rouen Normandie apporte une contribution à des actions entreprises pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville,

Considérant que le versement de cette contribution est soumis à la mise en place d'une ou de plusieurs actions cohérentes avec les priorités d'interventions retenues dans le cadre du diagnostic partagé du Contrat de Ville et du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'action portée par la ville « Chargé d'Accueil et de Proximité » bénéficie à ce titre d'une subvention de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 26 820 euros pour les années 2022 et 2023,

Considérant qu'il convient de formaliser l'attribution de ladite subvention au moyen d'une convention pluriannuelle d'objectifs,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant et à percevoir les subventions relevant de ce dispositif.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20220901-2022-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2022



Madame Le Maire,

(Signature)
Myriam MULOT